

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°20

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCLUSE (1) :
AF. BOURAT

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) *En raison du départ en retraite d'un placier au sein du service Aménagement urbain à compter du 1er septembre 2018 et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif sera supprimé, après avis du comité technique.*

2) *Suite au départ en retraite d'un peintre au sein du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti à compter du 1er mai 2018 et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

3) *En raison de la mobilité interne du responsable de la gestion des salles du service Vie associative et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste sur le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, à temps non complet, sera supprimé, après avis du comité technique.*

4) *Suite aux mouvements au sein du service Cadre de vie concernant les postes suivants :*

- la mobilité interne d'un agent polyvalent des espaces verts à compter du 1er février 2018,
- le départ en retraite d'un agent polyvalent des espaces verts en date du 1er mai 2018,
- le départ en retraite d'un agent de nettoyage en date du 1er avril 2018

et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer 3 postes de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, les postes créés précédemment et respectivement sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'adjoint

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°20

page 2/3

technique seront supprimés, après avis du comité technique.

5) *En raison de la mobilité interne de l'agent en charge de la gestion des temps des agents du service Education et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

6) *Dans le cadre de la poursuite des opérations de renouvellement urbain et de gestion urbaine, il est proposé de créer au sein du service Développement social et solidaire, un poste de coordinateur renouvellement urbain des quartiers sur le grade d'attaché territorial, à temps complet.*

7) *Suite au départ en retraite d'un serrurier métallier soudeur au sein du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti à compter du 1er janvier 2018 et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique sera supprimé, après avis du comité technique.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 23 du conseil municipal du 5 avril 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 2) 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet et 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 5) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
- 6) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet,
- 7) 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2018.

Acquitté en PREFECTURE le: 31/05/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°20

page 3/3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

14.1 JUIN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



